FNCC
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

autun
CŒUR DE BOURGOGNE

Portraits culturels des collectivités territoriales adhérentes

Autun

Située dans le département de la Saône-et-Loire, en région Bourgogne/Franche-Comté, la ville d'Autun compte 15 000 habitants. Riche d'un très important patrimoine – notamment romain et médiéval –, Autun est dite deux fois impériale : par sa fondation par l'empereur Auguste sous le nom d'Augustodunum et par sa fonction de résidence de Napoléon. Elle est également adossée au Parc régional du Morvan.

Vincent CHAUVET, maire d'Autun depuis le 5 juillet 2017, expose les ressources culturelles de la ville ainsi que les priorités de la politique municipale en faveur des arts et de la culture. Entretien.

Quels sont vos priorités ?

Autun est une ville bien particulière. D'abord capitale romaine, elle possède aussi une cathédrale et de très nombreuses richesses patrimoniales. Notre politique culturelle met donc d'abord en valeur son histoire, avec un objectif de rayonnement et d'attractivité. C'est d'autant plus nécessaire que nous sommes à l'écart des grands axes de circulation. La densité du patrimoine culturel s'avère pour Autun essentielle à son attractivité. J'y suis d'autant plus sensible qu'avant d'être maire, j'étais adjoint au patrimoine.

Notre priorité est ainsi de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel d'une ville qui bénéficie par ailleurs du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Sont en projet : le triplement du volume du musée Rolin qui abrite des collections des temps gallo-romains au 20e siècle, mais aussi la transformation de l'intégralité de la mairie, bureau du maire excepté, en bibliothèque, car Autun est l'une des rares villes de sa taille à avoir une bibliothèque classée, avec un conservateur d'Etat. Nous voulons mettre en valeur nos collections. Toute la fin du mandat sera axée sur le lancement et l'achèvement de grands projets.

Quelles sont les principales ressources culturelles d'Autun ?

Là encore Autun se distingue par un service municipal d'archéologie, avec trois archéologues municipaux. Des fouilles sont menées en permanence. Sur un tout autre plan, nous avons organisé la première édition du Festival du journalisme vivant, une manifestation qui met à l'honneur le journalisme d'investigation et le reportage. Ce premier festival a connu un très grand succès et a attiré beaucoup de monde. Nous avons le projet de le pérenniser. Et j'y suis très attaché, sans doute parce que j'ai d'abord voulu être journaliste en travaillant dans plusieurs médias, avant de faire de la politique.

Quels sont les rapports de la ville avec la communauté de communes ?

Je suis aussi premier vice-président de la communauté de communes, en charge des finances. Elle aussi fait de l'histoire l'une de ses priorités, notamment autour du patrimoine du Morvan, avec en particulier une Maison du patrimoine oral, à Anost, pôle dynamique qui organise, parmi bien d'autres initiatives, une Fête de la Vielle, en lien avec le Parc régional du Morvan. Il n'en reste pas moins que la vie culturelle d'Autun reste entièrement gérée par la Ville, au travers notamment de nos deux théâtres municipaux (théâtre romain et théâtre à l'italienne).

Vous vous revendiquez politiquement de La République en marche. Cela signifie-t-il une approche particulière des enjeux culturels ?

Peut-être portons nous une vision moins idéologique de la culture, moins partisane ou militante. Donc une vision pragmatique – notamment d'un point de vue budgétaire – mais cependant ambitieuse. Par ailleurs, il y a peut-être aussi un phénomène de génération. J'ai 29 ans. Ce qui n'est sans doute pas étranger à mon attention envers les nouvelles formes de culture, aux nouvelles modalités des pratiques culturelles des jeunes, *via* les smartphones et autres outils numériques, avec une approche internationale, polyglotte. Je suis très attentif aux outils de médiation numérique ou encore à l'*open data*, ce qui pose d'ailleurs de nombreuses questions, en particulier pour la mise en valeur des données archéologiques. Attentif aussi aux nouvelles attentes de la jeunesse, comme par exemple la presse MOOK *[des publications périodiques hybrides, entre magazine, revue et livre]* ou à des aspirations différentes dans le domaine du cinéma et de l'image animée.

Et puis il y a aussi la volonté de s'ouvrir vers des artistes moins "installés", en contribuant à aider à entreprendre. Favoriser l'entrepreunariat – le *coworking*, le design, l'artisanat d'art… –, peut-être est-ce là aussi l'esprit En Marche. Car la culture apporte des opportunités d'emploi, ce qui n'entraîne pas une vision proprement managériale qui risquerait d'aliéner la culture, mais procède de la conscience qu'il y a là un réel outil de développement économique. A mon sens – et ce d'autant plus que je viens du secteur privé, dans le numérique –, il relève de la responsabilité des collectivités territoriales de soutenir l'activité culturelle économique.

Etes-vous sensible à ce qu'on appelle parfois les "nouveaux paradigmes" des politiques culturelles issus d'approches essentiellement développées par l'Unesco : diversité culturelle, droits culturels, égalité femme/homme… ?

C'est pour moi un jargon idéologique. Je ne suis pas opposé à ces approches, mais elles ne structurent pas ma conception des politiques culturelles.

Qu'attendez-vous de la FNCC ?

Tout d'abord des échanges de bonnes pratiques, mais aussi la promotion de ma ville. Et – j'assume le terme – une capacité de lobbying. La FNCC est pour moi l'un des acteurs du lobby de la culture territorialisée, qui défend le rôle des collectivités et le principe de leur libre administration. Un combat de tous les instants dont j'ai pu en faire l'expérience, au titre de représentant d'une Ville d'art et d'histoire lors des discussions sur la loi LCAP : il n'a pas été facile de faire passer des messages de simple bon sens à des fonctionnaires du ministère de la Culture à la vision volontiers techniciste... Ce côté lobbyiste de la FNCC m'intéresse. Peut-être est-ce d'ailleurs là ma seule vision idéologique – et je crois qu'elle est partagée à la FNCC – : l'Etat doit certes mener une politique culturelle mais sans l'imposer aux collectivités. Son rôle est de les accompagner, de les soutenir, non de multiplier les contraintes ou de prendre une attitude prescriptive. Or ce n'est pas facile de faire comprendre que l'Etat n'est pas l'unique garant de l'intérêt général. Oui, c'est un combat. Un combat d'autant plus important que nous entrons dans une période où le Parlement va accroître son rôle de contrôle sur l'action de l'Etat. La présence des collectivités sera nécessaire, donc en particulier celle de la FNCC.

Propos recueillis
par Vincent Rouillon